

# 6.6

## Placements

---

---

## 6.6 PLACEMENTS

### 6.6.1 Visas de prospectus

#### 6.6.1.1 Prospectus provisoires

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus provisoire pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus provisoires sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du premier paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Corporation Fonds Banque Nationale	14 février 2011	Québec
Portefeuille Méritage Catégorie actions canadiennes		- Colombie-Britannique
Portefeuille Méritage Catégorie actions mondiales		- Alberta
Portefeuille Méritage Catégorie Croissance		- Saskatchewan
Portefeuille Méritage Catégorie Actions		- Manitoba
		- Ontario
		- Nouveau-Brunswick
		- Nouvelle-Écosse
		- Île-du-Prince-Édouard
		- Terre-Neuve et Labrador
		- Territoires du Nord-Ouest
		- Yukon
		- Nunavut
AirIQ Inc.	11 février 2011	Ontario
A&W Revenue Royalties Income Fund	14 février 2011	Colombie-Britannique

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.2 Prospectus définitifs

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé un prospectus pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Laboratoires Paladin Inc.	16 février 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Rona inc.	11 février 2011	Québec <ul style="list-style-type: none"> <li>- Colombie-Britannique</li> <li>- Alberta</li> <li>- Saskatchewan</li> <li>- Manitoba</li> <li>- Ontario</li> <li>- Nouveau-Brunswick</li> <li>- Nouvelle-Écosse</li> <li>- Île-du-Prince-Édouard</li> <li>- Terre-Neuve et Labrador</li> </ul>
Adherex Technologies Inc.	14 février 2011	Ontario
Brompton Advantaged Oil & Gas Income Fund	10 février 2011	Ontario
Brompton Advantaged VIP Income Fund	10 février 2011	Ontario
Brompton Oil & Gas Income Fund	10 février 2011	Ontario
Brompton VIP Income Fund	10 février 2011	Ontario
Canadian Capital Auto Receivables Asset Trust II	15 février 2011	Ontario
Canoe « GO CANADA! » Fund Corp.	14 février 2011	Alberta
Catégorie canadienne du marché monétaire « ALLEZ CANADA! » Canoe		
Catégorie canadienne de revenu mensuel « ALLEZ CANADA! » Canoe		
Catégorie canadienne de répartition d'actifs « ALLEZ CANADA! » Canoe		
Catégorie canadienne d'actions « ALLEZ CANADA! » Canoe		

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Catégorie canadienne de l'énergie « ALLEZ CANADA! » Canoe		
First Asset Energy & Resource Fund	15 février 2011	Ontario
First Asset Pipes & Power Income Fund	15 février 2011	Ontario
Flaherty & Crumrine Investment Grade Fixed Income Fund	10 février 2011	Ontario
FNB Horizons Alphapro	15 février 2011	Ontario
FNB Horizons Indice 130/30 S&P/TSX 60 <sup>MC</sup> (auparavant le FNB S&P/TSX 60 130/30 <sup>MC</sup> Horizons AlphaPro)		
Fonds communs de placement Castlerock (auparavant Fonds communs de placement Signal)	11 février 2011	Ontario
Fonds de sociétés de croissance canadiennes Castlerock (auparavant Fonds de sociétés de croissance canadiennes Signal)		
Fonds de rendement amélioré Castlerock (auparavant Fonds de rendement amélioré Signal)		
Fonds de rendement total Castlerock (auparavant Fonds de rendement total Signal)		
Fonds d'actions canadiennes pur Castlerock (auparavant Fonds d'actions canadiennes pur Signal)		
Global Uranium Fund Inc.	10 février 2011	Ontario
GMP Capital Inc.	14 février 2011	Ontario
Legacy Oil + Gas Inc.	14 février 2011	Alberta
Life & Banc Split Corp.	10 février 2011	Ontario
SCITI Trust	15 février 2011	Ontario

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

### 6.6.1.3 Modifications de prospectus

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé une modification du prospectus pour laquelle un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières agissant à titre d'autorité principale sous le régime du passeport. Ces derniers visas de modifications du prospectus sont réputés octroyés par l'Autorité des marchés financiers en vertu du deuxième paragraphe de l'article 3.3 du *Règlement 11-102 sur le régime du passeport* :

Nom de l'émetteur	Date du visa	Autorité principale <sup>1</sup>
Criterion Utility Plus Fund	10 février 2011	Ontario
Famille de Fonds d'investissements Criterion	10 février 2011	Ontario
Criterion Global Dividend Fund		
Canadian Convertible Bond Fund		
Criterion Water Infrastructure Fund		
Criterion Global Clean Energy Fund		
Criterion REIT Income Fund		
Fonds Investors	15 février 2011	Manitoba
Fonds Investors d'obligations gouvernementales		
Fonds d'obligations canadiennes Investors		
Portefeuille prudent Allegro		
Portefeuille prudent modéré Allegro		
Portefeuille modéré dynamique Allegro		
Portefeuille modéré dynamique accent Canada Allegro		
Portefeuille prudent modéré Alto		
Portefeuille de revenu Investors		
Portefeuille de revenu plus Investors		
Portefeuille de croissance plus Investors		
Portefeuille de retraite plus Investors		

<sup>1</sup> Si l'Autorité des marchés financiers agit comme autorité principale, un visa sera réputé octroyé par les autres autorités en valeurs mobilières énumérées sous « Québec ».

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces visas, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.1.4 Dépôt de suppléments

Le tableau suivant dresse la liste des émetteurs qui ont déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers un supplément de prospectus qui complète l'information contenue au prospectus préalable ou simplifié de ces émetteurs pour lequel un visa a été octroyé par l'Autorité des marchés financiers ou par une autre autorité canadienne en valeurs mobilières :

Nom de l'émetteur	Date du supplément	Date du prospectus préalable ou du prospectus simplifié
Barclays Bank PLC	16 février 2011	9 décembre 2010
NAV CANADA	15 février 2011	8 décembre 2010
Shaw Communications Inc.	14 février 2011	18 novembre 2010

Pour plus de détails ou pour obtenir copie de ces suppléments, veuillez consulter le site Internet de SEDAR à l'adresse : [www.sedar.com](http://www.sedar.com).

#### 6.6.2 Dispenses de prospectus

##### Canadian Life Companies Split Corp.

Vu le placement de droits de Canadian Life Companies Split Corp. (l'« émetteur ») visé par la notice d'offre datée du 4 février 2011 (la « notice d'offre ») déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité »);

Vu le dépôt par l'émetteur en date du 14 janvier 2011, de l'avis prévu à l'article 2.1(1)a) du *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (le « Règlement 45-106 »);

Vu la lettre d'opposition émise par l'Autorité en date du 20 janvier 2011 relativement à l'opération visée prévue à la notice d'offre;

Vu le respect par l'émetteur des conditions prévues à l'article 2.1 du Règlement 45-106;

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c.A-33.2.

En conséquence, l'Autorité accepte les renseignements fournis par l'émetteur relativement au placement de 10 653 229 droits de souscription, tel que prévu dans la notice d'offre.

Fait à Montréal, le 14 février 2011.

Benoit Dionne  
Chef du service du financement des sociétés

Numéro de projet SEDAR : 1686834

Décision n°: 2011-FS-0025

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».

### 6.6.3 Déclarations de placement avec dispense

L'Autorité publie ci-dessous l'information concernant les placements effectués sous le bénéfice des dispenses prévues au *Règlement 45-106 sur les dispenses de prospectus et d'inscription* (« Règlement 45-106 »).

Nous rappelons qu'il est de la responsabilité des émetteurs de s'assurer qu'ils bénéficient des dispenses prévues au Règlement 45-106 avant d'effectuer un placement. Les émetteurs doivent aussi s'assurer du respect des délais impartis pour déclarer les placements et fournir une information exacte. Toute contravention aux dispositions législatives et réglementaires pertinentes constitue une infraction.

L'information contenue aux déclarations de placement avec dispense déposées conformément au Règlement 45-106 est publiée ci-dessous tel qu'elle est fournie par les émetteurs concernés. L'Autorité ne saurait être tenue responsable de quelque lacune ou erreur que ce soit dans ces déclarations.

## SECTION RELATIVE AUX SOCIÉTÉS

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Alphinat inc.	2011-01-28	1 375 000 unités	137 500 \$	7	0	2.3
AmeriGas Partners, L.P. / AmeriGas Finance Corp.	2011-01-20	billets	1 000 000 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Cadillac Fairview Finance Trust	2011-01-24	déventures de série A et déventures de série B	1 999 757 500 \$	28	73	2.3
Cequel Communications Holdings I, LLC / Cequel Capital Corporation	2011-01-19	billets	4 392 981 \$	1	2	2.3
Dycom Investments, Inc.	2011-01-21	billets	3 383 289 \$	1	4	2.3
Exploration Dios Inc.	2011-02-01	3 428 572 actions ordinaires	1 200 000 \$	0	1	2.10
Exploration Knick inc.	2011-01-25	1 400 000 actions ordinaires et 1 400 000 bons de souscription	350 000 \$	1	1	2.3
Galahad Metals Inc.	2011-01-24, 2011-01-27 et 2011-01-31	4 533 000 unités	679 950 \$	1	28	2.3
Holding Clé d'Or inc.	2010-12-31	3 572 167 actions ordinaires	642 990 \$	28	1	2.3
Holding Clé d'Or inc.	2011-01-21	139 310 actions ordinaires	17 414 \$	0	1	2.14
Lithic Resources Ltd.	2011-01-27	3 250 000 unités	260 000 \$	11	9	2.3
Ressources Everton inc.	2011-01-24	40 000 actions ordinaires	15 200 \$	0	5	2.13
Ressources Géoméga Inc.	2011-01-28 et 2011-02-03	1 111 110 unités	999 999 \$	8	4	2.3



## SECTION RELATIVE AUX FONDS D'INVESTISSEMENT

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
AFC Capital Fund (auparavant Arrow AFC Capital Fund)	2010-01-08 au 2010-12-31	311 657,42 parts de catégorie A et F	3 113 868 \$	84	0	2.3
Arrow Diversified Fund	2010-01-08 au 2010-12-31	300 314,82 parts de catégorie A2 et F2	4 065 000 \$	10	0	2.3
Arrow High Yield Fund	2010-01-08 au 2010-12-31	164 765,60 parts de catégorie A et U	1 284 105,34	17	0	2.3
BluMont Core Hedge Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	17 797,60 parts	1 808 746,65 \$	3	16	2.19
BluMont Hirsch Performance Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	30 747,81 parts	717 911,76 \$	7	21	2.3
CC&L American Equity Fund	2010-04-08	60 759,85 parts	384 300 \$	1	0	2.3
CC&L Bond Fund	2010-04-08	71 803,82 parts	757 200 \$	1	0	2.3
CC&L Canadian Q Core Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	640 159 parts	6 001 700 \$	2	0	2.3
CC&L Canadian Q Growth Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	769 444,77 parts	7 321 205,94 \$	2	0	2.3
CC&L Canadian Small Cap Fund	2010-04-08	16 414,48 parts	202 100 \$	1	0	2.3
CC&L Genesis Fund	2010-01-01 au 2010-12-31	2 176 590,03 parts	2 949 335,74 \$	1	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
CC&L Group Balanced Plus Fund II	2010-01-01 au 2010-12-31	17 932,51 parts	29 158,26 \$	1	0	2.3
CC&L Group Bond Fund II	2010-01-01 au 2010-12-31	289 330,57 parts	3 233 982,50 \$	1	0	2.3
CC&L Long Bond Fund	2010-04-08	56 262,50 parts	593 800 \$	1	0	2.3
COR US Equity Income Fund	2010-01-08 au 2010-12-31	23 735,18 parts de catégorie A	78 808,23 \$	2	0	2.3
DGAM CDP Unique Strategies Fund	2010-06-11 2010-06-25 2010-08-05	20 000 actions de catégorie B	20 583 500 \$	1	0	2.3
Enso Global Fund (auparavant Arrow Enso Global Fund)	2010-01-29 au 2010-12-31	3 724,57 parts de catégorie A	80 000 \$	1	0	2.3
Fonds d'actions américaines Montrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	297 969,89 parts	5 232 384,42 \$	458	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes de petite capitalisation Montrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	1 966 459,92 parts	44 165 852,80 \$	1 292	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions canadiennes Montrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	639 662,27 parts	12 083 336,59 \$	763	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'actions mondiales Montrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	208 285,08 parts	2 457 946,27 \$	162	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds d'opportunités canadiennes HRS, s.e.c.	2010-12-31	434 366,49 de catégorie F	5 900 000 \$	3	0	2.3, 2.10
Fonds de revenu d'actions Montrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	1 203 522,99 parts	14 495 302,73 \$	603	0	2.3, 2.10, 2.19

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Fonds de titres à revenu fixe Monrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	2 642 738,11 parts	30 810 246,62 \$	1 577	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds équilibré Monrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	278 883,14 parts	3 587 992,81 \$	560	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds obligataire à rendement total Monrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	1 103 454,43 parts	11 935 603,74 \$	167	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds quantitatif d'actions canadiennes Monrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	369 232,01 parts	12 758 726,67 \$	406	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds quantitatif d'actions EAEO Monrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	365 868,89 parts	2 166 889,76 \$	181	0	2.3, 2.10, 2.19
Fonds T-Max Monrusco Bolton	2010-01-01 au 2010-12-31	16 445 660,21 parts	160 850 768,16 \$	3 367	0	2.3, 2.10, 2.19
Highwater Diversified Opportunities Fund L.P.	2010-01-31 2010-02-28 2010-03-31 2010-04-30 2010-05-31 2010-06-30 2010-07-31 2010-08-31 2010-09-30 2010-10-31 2010-11-30 2010-12-31	Parts de série A et F	8 167 975,46 \$	1	108	2.3, 2.19, 2.10
JC Clark Opportunities Fund (auparavant Arrow JC Clark Opportunities Fund)	2010-01-15 au 2010-12-17	26 782,50 parts de catégorie A et F	274 005,38 \$	4	0	2.3

Nom de l'émetteur	Date du placement	Nombre et type de titres émis	Montant total du placement	Nombre de souscripteurs QC / Hors QC		Dispense invoquée (Règlement 45-106)
Marret Resource Yield Fund (auparavant Arrow Marret Resource Yield Fund)	2010-01-08 au 2010-12-31	57 530,75 parts de catégorie A et F	381 840,65 \$	4	0	2.3

Pour de plus amples renseignements relativement aux placements énumérés ci-dessus, veuillez consulter les dossiers disponibles à la salle des dossiers de l'Autorité.

#### 6.6.4 Refus

Aucune information.

#### 6.6.5 Divers

##### **A&W Revenue Royalties Income Fund**

Vu la demande présentée par A&W Revenue Royalties Income Fund (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 3 février 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 11 février 2011 (la « dispense demandée ») :

1. la notice annuelle et le rapport de gestion de l'émetteur pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
2. les états financiers annuels vérifiés comparatifs de A&W Trade Marks Inc. pour l'exercice terminé le 31 décembre 2010;
3. les états financiers annuels vérifiés comparatifs de Services alimentaires A&W du Canada pour l'exercice terminé le 2 janvier 2011 ainsi que le rapport aux porteurs de part qui les accompagne.

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans

les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 11 février 2011.

Benoit Dionne  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0027

#### **AirlQ Inc.**

Vu la demande présentée par AirlQ Inc. (l'« émetteur ») auprès de l'Autorité des marchés financiers (l'« Autorité ») le 7 février 2011 (la « demande »);

Vu les articles 40.1 et 263 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

Vu les articles 2.2(2) et 19.1 du *Règlement 41-101 sur les obligations générales relatives au prospectus* (le « Règlement 41-101 »);

Vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-33.2;

Vu la demande visant à obtenir une dispense temporaire de l'obligation prévue à l'article 40.1 de la Loi et à l'article 2.2(2) du Règlement 41-101 d'établir une version française des documents suivants qui seront intégrés par renvoi dans le prospectus simplifié provisoire que l'émetteur entend déposer le ou vers le 10 février 2011 (la « dispense demandée ») :

1. les états financiers annuels vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période terminée le 31 décembre 2009;
2. la notice annuelle pour l'exercice terminé le 31 décembre 2009;
3. la circulaire de sollicitation de procurations datée du 7 mai 2010;
4. les états financiers intermédiaires non vérifiés comparatifs ainsi que le rapport de gestion qui les accompagne, pour la période de neuf mois terminée le 30 septembre 2010;

(collectivement, les « documents visés »);

Vu les déclarations faites par l'émetteur.

En conséquence, l'Autorité accorde la dispense demandée à la condition que les documents visés soient traduits en français et que la version française des documents visés soit déposée auprès de l'Autorité dans les meilleurs délais, mais au plus tard au moment du dépôt du prospectus simplifié se rapportant au prospectus simplifié provisoire.

Fait à Montréal, le 10 février 2011.

Patrick Théorêt  
Chef du Service du financement des sociétés

Décision n°: 2011-FS-0026

Les autorités canadiennes en valeurs mobilières, autre que l'Autorité des marchés financiers, qui ont agi à titre d'autorité principale sous le régime du passeport ont rendu des décisions qui ont pour effet de dispenser les personnes visées de l'application de dispositions équivalentes en vigueur au Québec en vertu de l'article 4.7 du Règlement 11-102 sur le régime du passeport ou de l'article 4.8 de ce règlement, selon le cas.

Pour consulter ces décisions, en obtenir copie ou effectuer une recherche à l'égard de celles-ci, veuillez vous rendre au site Internet de l'Institut canadien d'information juridique (CanLII) à l'adresse [www.canlii.org](http://www.canlii.org).

Si vous désirez consulter les décisions rendues depuis la publication du dernier numéro du bulletin, vous n'avez qu'à suivre les indications suivantes : rendez-vous à l'adresse Internet [www.canlii.org/fr/advancedsearch.html](http://www.canlii.org/fr/advancedsearch.html), à l'étape 3 - Date de décision, inscrivez la date du dernier bulletin et la date du jour, à l'étape 4 – Collections, sous la section Compétences, vérifiez que toutes les compétences sont sélectionnées, sous la section Législation, cocher le choix « aucune », sous la section Cours, cocher le choix « aucune », sous la section Tribunaux administratifs, cocher le choix « valeurs mobilières » et lancer la recherche en cliquant le bouton « chercher ».